



REVUE DE PRESSE DU 29/12/2016

- 1- Un accord de prêt de 900 millions d'euros accordé à l'Algérie à des conditions avantageuses par la Banque africaine de développement (BAD) a été adopté mercredi par le Conseil des ministres. Cet emprunt est assorti d'un taux d'intérêt concessionnel modéré et remboursable sur vingt (20) ans dont cinq (5) ans de différé, précise le communiqué publié à l'issue du Conseil.
- 2- La loi de finances 2017, signée mercredi par le président de la république Abdelaziz Bouteflika, prévoit une hausse de certains impôts et taxes pour contrebalancer la baisse des recettes pétrolières. Mesures relatives à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) Le taux de la TVA passe de 7% à 9% pour le taux réduit, et de 17% à 19% pour le taux normal. Cette modification des taux "reste sans impact direct" sur les prix de dizaines de produits tels le pain, semoules, farines panifiables, lait, médicaments, sucre, huile à base de soja, fruits et légumes à l'exclusion de ceux importés et ceux commercialisés par des redevables de la TVA (les vendeurs d'étalage dans les marchés et les petits commerçants ne sont pas considérés redevables de la TVA), précise la Direction générale des impôts (DGI).
- 3- Le Conseil des ministres a approuvé mercredi une réévaluation de l'autorisation de programme pour la réalisation d'une pénétrante autoroutière vers le port d'Oran qui s'élèvera désormais à 40 milliards DA. Cet ouvrage désengorgera le trafic routier vers Oran et notamment vers le port. Sa réalisation est engagée par un groupement associant l'ENGAO et la société turque Makyol. Cependant, les spécificités du terrain nécessitent plusieurs ouvrages d'art supplémentaires entraînant une réévaluation de l'Autorisation de Programme qui s'élèvera désormais à 40 milliards de dinars, précise-t-on dans le communiqué du Conseil des ministres, réuni sous la présidence du président de la République, Abdelaziz Bouteflika.
- 4- Quatre avenants à des contrats entre Sonatrach et l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) sur la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures ont été adoptés mercredi par le Conseil des ministres. Il s'agit de l'avenant conclu le 24 octobre 2016 pour un contrat datant du 31 mars 2011, qui concerne deux (2) blocs sur le périmètre de Rhoude et Fares, ainsi que de l'avenant du 7 novembre 2016 à cinq contrats datant du 30 mars 2011, relatifs à des blocs sur les périmètres Touggourt II, El Hadjira, Benguecha, Gassi touil et Rhoude Nouss.



- 5- La capacité de production annuelle de Sonatrach "augmentera" de 200 millions de tonnes équivalent pétrole (Tep) actuellement à plus de 205 millions de Tep en 2017, a annoncé mercredi à Boumerdès le Pdg du groupe, Amine Maazouzi. Sonatrach compte "augmenter sa capacité de production annuelle" tout en "respectant" les décisions de baisse de la production de pétrole comme convenu avec l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) sur la base de la plateforme de l'accord d'Alger, a précisé le Pdg de Sonatrach dans une déclaration à la presse en marge de l'inauguration d'un centre médico-social du groupe dans la wilaya.

- 6- Plus de 60.000 souscripteurs du programme location-vente de l'Agence de l'amélioration et du développement du logement (AADL) de l'année 2013 ont effectué le choix de leurs sites jusqu'à 11 heures du matin de ce mercredi, a indiqué à l'APS un responsable du ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville. Ce nombre important a été enregistré, en dépit du rush sur le site électronique de l'AADL, a précisé le chargé de la communication au ministère, Ahmed Madani.

- 7- Le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a présenté mercredi ses meilleurs vœux au peuple algérien à l'occasion de la nouvelle année grégorienne 2017, "prieant Dieu pour qu'elle soit marquée par la paix, la sérénité et le bien-être pour nos compatriotes". S'exprimant lors de la réunion du Conseil des ministres, le Président Bouteflika a formulé le vœu que la nouvelle année soit marquée aussi par de "nouvelles avancées dans la construction du développement national, de l'édification de l'Etat de droit, et de l'approfondissement de la démocratie pluraliste".



A lire : **Loi de finances 2017: hausse de plusieurs taxes**

La loi de finances 2017, signée mercredi par le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, prévoit une hausse de plusieurs taxes, impôts et droits de timbre pour compenser partiellement la chute des recettes fiscales pétrolières budgétisées, attendues en baisse de 30% par rapport à 2016.

La loi prévoit pour l'année prochaine une augmentation de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui passera de 17% à 19% pour le taux normal et de 7% à 9% pour le taux réduit.

Cette hausse de la TVA, dont le produit alimente le Budget de l'Etat à hauteur de 80% et les communes à hauteur de 20%, permettra au Trésor public d'engranger une plus-value fiscale de 110 milliards de dinars (mds DA).

Afin de se mettre en conformité avec l'introduction par les Douanes du nouveau tarif à 10 chiffres, la LF fixe la liste des biens et services soumis à la TVA à taux réduit (9%), qui contient 80 positions tarifaires.

Dans le domaine immobilier, les revenus issus de la cession, par les particuliers, d'un immeuble bâti ou non bâti, sont soumis à l'impôt sur le revenu global (IRG) d'un taux fixé à 5%.

Les plus-values issues de la cession d'un immeuble détenu pour plus de 10 ans sont toutefois exclues de cette imposition.

La location des habitations à usage individuel est soumise à un nouveau taux d'IRG à 10% alors que le taux de 7% demeure applicable aux revenus provenant de la location des habitations à usage collectif.

Le taux de 15% demeure quant à lui applicable aux revenus provenant de la location de locaux à usage commercial ou professionnel ainsi que pour la location à usage d'habitation conclue avec des sociétés.

Il est précisé que le locataire et le bailleur sont solidaires pour le paiement de cet impôt.

La loi supprime l'exonération en matière d'IRG/locatif pour les locations aux étudiants et décide une augmentation de la taxe sur les permis immobiliers relatifs aux permis de construire et certificats de conformité.

Ainsi, le tarif du permis de construire passe d'une fourchette actuelle de 1.875 DA-50.000 DA à une fourchette de 3.000 DA-75.000 DA pour les constructions à usage d'habitation et passe de 50.000 DA-150.000 DA à 75.000 DA-225.000 DA pour les constructions à usage commercial ou industriel.

Les tarifs des certificats de conformité passent à leur tour d'une fourchette de 1.000 DA-12.000 DA à une fourchette de 1.500 DA-18.000 DA pour les constructions à usage d'habitation et de 6.000 DA-20.000 DA à 9.000 DA-30.000 DA pour celles à usage commercial ou industriel.

Pour permettre au Trésor d'encaisser 20 mds DA supplémentaires, la taxe intérieure de consommation (TIC), composée d'une partie fixe et d'un taux proportionnel, est à son tour augmentée pour certains produits dits "de luxe".



La TIC passe ainsi pour la partie fixe de 1.260 DA/kg à 1.760 DA/kg pour le tabac blond et à 2.470 DA/kg pour les cigares alors que le taux proportionnel de cette taxe reste inchangé à 10% pour chaque paquet de cigarettes.

La loi prévoit aussi l'augmentation de la taxe sur les boissons alcoolisées à hauteur de 10%, ainsi que majoration de la taxe sur le tabac brun à 1.240 DA/kg.

La TIC augmente par ailleurs à 30% pour d'autres produits de luxe comme les véhicules tout-terrain et les cylindrés supérieurs à 2.000 cm³ et inférieurs à 3.000 cm³.

Nouvelle hausse des taxes des prix des carburants

La LF 2017 prévoit l'augmentation des tarifs actuels de la Taxe sur les produits pétroliers (TPP) de 1 à 3 DA/litre respectivement pour le gasoil et les trois types d'essence.

La TPP de l'essence super et sans plomb sera de 9 DA/l au lieu de 6 DA actuellement (soit une hausse de 50%), et celle de l'essence normal passera à 8 DA/l au lieu de 5 DA actuellement (+60%) alors que la TPP sur le gasoil passera à 2 DA/l au lieu de 1 DA actuellement (+50%).

Le relèvement de la TPP, dont le produit est affecté au budget de l'Etat, permettra au Trésor d'encaisser une plus-value de 42,49 mds DA dont 30,36 mds DA pour la seule TPP et 12,13 mds DA pour la TVA, car toute hausse des prix engendre automatiquement une hausse des produits de la TVA.

La loi institue également une Taxe d'efficacité énergétique (TEE), applicable aux produits importés ou fabriqués localement fonctionnant à l'électricité, aux gaz et aux produits pétroliers, ce qui permettra au Trésor public d'encaisser pas moins de 10,7 mds DA (9,2 mds DA en TEE et 1,5 mds DA en TVA).

La TEE est fixée à 25% pour les appareils électriques importés à compter du 1er janvier 2017, et à partir du 1er janvier 2018 pour ceux fabriqués localement.

Pour ce qui est des droits de timbre, il s'agit de l'introduction d'une "procédure accélérée" qui permet de délivrer le passeport biométrique dans un délai maximum de cinq jours de la date de dépôt de la demande, contre le paiement d'un timbre de 25.000 DA pour le livret de 28 pages et de 60.000 DA pour celui de 48 pages.

Une nouvelle taxe est instituée sur les pneus neufs importés ou fabriqués localement, fixée à 10 DA par pneu destiné aux véhicules lourds et à 5 DA par pneu destiné aux véhicules légers.

Ces recettes sont destinées à financer les communes et la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales à hauteur de 40%, le Fonds national de l'environnement à hauteur de 35%, le centre national de la sécurité routière à 15% et le Fonds national du patrimoine culturel à 10%.



La LF relève aussi les montants de la taxe sur les demandes d'enregistrement des produits pharmaceutiques importés où fabriqués localement, instituée en 2003.

Cette taxe passera à 12.000 DA (contre 4.000 DA depuis 2003) pour ce qui est du contrôle des lots, à 30.000 DA (contre 10.000 DA actuellement) pour le contrôle et expertise des produits soumis à l'enregistrement et à 15.000 DA (contre 5.000 DA) pour ce qui est des analyses et contrôle des matières premières de ces produits.

La loi prévoit aussi une hausse des financements destinés à réduire la facture d'électricité de 65% pour les ménages des wilayas du sud du pays et qui utilisent la basse tension dans la limite de 12.000 Kw/an, de même que pour les agriculteurs de ces mêmes wilayas pour la basse et moyenne tension dans la limite de 12.000 kw/an.

Il est aussi prévu le financement de la réduction de la facture d'électricité à raison de 25% pour les activités économiques.



Aussi :

Approbation d'un accord de prêt avantageux Algérie-BAD de 900 millions d'euros

Un accord de prêt de 900 millions d'euros accordé à l'Algérie à des conditions avantageuses par la Banque africaine de développement (BAD) a été adopté mercredi par le Conseil des ministres. Cet emprunt est assorti d'un taux d'intérêt concessionnel modéré et remboursable sur vingt (20) ans dont cinq (5) ans de différé, précise le communiqué publié à l'issue du Conseil.

A travers ce prêt, il s'agira de financer les conditions d'une croissance économique inclusive, à travers des réformes visant notamment l'amélioration du climat de l'investissement, l'amélioration de l'efficacité du secteur énergétique et la promotion des énergies renouvelables, précise la même source.

Lors de la visite à Alger en avril dernier du président de cette institution financière africaine, Akinwumi Ayodeji Adesina, l'Algérie et la BAD se sont engagées à définir une stratégie de mobilisation des ressources en vue d'assurer le financement de la croissance en Algérie.

Dans ce cadre, la BAD a exprimé sa disponibilité à accompagner davantage l'Algérie dans son développement économique dans le cadre d'un partenariat renforcé à travers des appuis structurants diversifiés et un apport en expertise.

Ainsi, les autorités algériennes et cette institution financière régionale, ont identifié trois domaines prioritaires de partenariat.

Il s'agit de l'énergie avec un accent particulier sur les énergies renouvelables, de l'industrialisation et de la diversification de l'économie, ainsi que de la transformation de l'agriculture avec l'amélioration des chaînes de valeurs.

La BAD, créée en 1964 pour contribuer au développement économique de des pays africains, compte 80 pays membres dont 54 pays africains et 26 non africains.

L'Algérie est parmi les pays fondateurs de cette institution dont la capital dépasse actuellement les 100 milliards de dollars.

Détenant 4,2% des actions de cette banque, l'Algérie est le quatrième actionnaire parmi les pays africains et le septième dans le classement général des pays membres.